



## Chomage partiel covid -19 personne vulnérable

-----  
Par sebastien51

Bonjour a tous ,

Je voudrais savoir si sur la législation encadrant le certificat d'isolement permettant aux personnes vulnérables d'être extraites de leur environnement professionnel et pointé en chômage partiel covid-19.

Ce certificat est exempt d'information d'horaires de présence à domicile et de contraintes diverses comme il est mentionné sur un CERFA d'arrêt-maladie.

Questions:

Une personne vulnérable avec un certificat d'isolement non positif et non cas contact peut-elle sortir de chez elle selon son gré ?

a-t-elle l'obligation de répondre à certaines contraintes?

Si oui, lesquelles ?

car je n'ai rien trouvé sur le net a ce sujet.

Je vous remercie par avance.